



VIVRE ENSEMBLE À ANGLARS-NOZAC

Bulletin municipal de décembre 2010



L'année 2010 sera marquée, pour notre commune, par l'effort constant pour la mise en place de notre politique en direction de la jeunesse. Il nous paraît important de donner tous les moyens, à notre niveau, pour que nos enfants aient le maximum d'atouts pour réussir leur scolarité.

Nous vérifions aussi chaque jour qu'installer des actions en direction de notre jeunesse constitue un moyen efficace de développer la solidarité, l'attractivité de notre commune et même de soutenir l'économie locale.

Avec la communauté de communes, nous avons travaillé depuis 2 ans à l'amélioration de l'accueil des enfants en soutenant les crèches parentales de Gourdon et Souillac, et en installant depuis quelques semaines un Relais Assistantes Maternelles. L'objectif est d'offrir aux parents le choix du mode de garde. Notre projet pour 2011 est de répondre à la demande de parents en installant une annexe de la crèche de Gourdon au Vigan.

Depuis juillet 2009, nous avons créé un Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour les enfants de 3 à 12 ans dans les locaux de

l'ancienne mairie à Anglars-Nozac. Construit avec les communes de Rouffilhac, Milhac, Saint Cirq Madelon, Fajoles, Lamothe Fénelon, Masclat et Payrac, il offre ainsi aux enfants une qualité d'accueil. Nous allons travailler durant l'année 2011 à l'attente des jeunes de plus de 12 ans et de leurs parents pour envisager des réponses adaptées.

Pour l'école, l'arrivée de Mme Desessard, institutrice, nous permet d'envisager les années qui viennent avec plus de sérénité. Nous avons investi dans la classe en mobilier, mais surtout en équipement informatique permettant aux enfants de se former en utilisant les outils modernes et d'accéder, par ces moyens technologiques, à la culture, à la connaissance, à la découverte, et de compenser ainsi le handicap lié à l'éloignement de nos zones rurales.

La cantine constitue aussi un lieu d'apprentissage de la vie en collectivité et de la qualité de l'alimentation. Durant l'année 2010, nous avons travaillé, avec Béatrice Laval, sur la modification de nos lieux d'approvisionnement. Ainsi, depuis le milieu de l'année, nous fournissons pour les

produits carnés directement auprès de producteurs locaux, dont une majorité sont en élevage « bio ». Cette orientation se poursuivra en 2011.

Cette présentation des actions menées sur notre commune dépasse le cadre d'un accueil de qualité pour nos enfants, et participe au développement de notre commune. Lorsque des jeunes familles manifestent le souhait de construire sur la commune, elles sont attentives à l'offre de services pour l'accueil de leurs futurs enfants. Malgré la crise, le nombre de permis de construire n'est pas en régression sur la commune et nous allons lancer le PLU pour répondre à cette attente et harmoniser ces installations sur la commune. D'un point de vue économique, ces actions facilitent pour les parents l'organisation des temps professionnels et créent des emplois de proximité.

Concrètement, ce sont un mi-temps pour le RAM, la pérennisation des emplois dans les crèches, 3 postes pour le centre de loisirs. Dans ce contexte économique morose, il appartient aux collectivités de ne pas baisser les bras.

suite page 2

Vœux de la mairie

Le Conseil Municipal vous invite à la salle des fêtes le dimanche 16 janvier à 15h pour échanger les vœux autour de la galette.

Mairie 46300 Anglars Nozac - 05 65 41 20 43 - mairie.nozac@wanadoo.fr - <http://anglars-nozac.com>

Permanence du maire : le samedi de 10h à 12h

Accueil public : mardi et jeudi de 14h30 à 17h30. Secrétaire : Isabelle Lanio

L'approvisionnement des denrées alimentaires de la commune auprès des producteurs locaux est un moyen de soutenir l'agriculture. En fonctionnant en circuit court (directement du producteur à l'école), nous permettons au producteur de mieux valoriser ses produits sans faire exploser le prix de la cantine.

Enfin, ces actions mobilisent un grand nombre d'acteurs. La commune ne peut pas faire toute seule. Cette démarche est collective et implique les autres communes, les parents (au sein

du centre de loisirs, de l'APE, du Conseil d'école), les enseignants, le personnel de la commune, et aussi par leur soutien technique et financier l'Éducation Nationale, la CAF, la MSA, la Communauté de Communes Haute Bouriane.

Je vous invite à votre tour à participer à cette démarche. Un projet est en cours pour créer des liens entre les générations autour de l'école. Nous vous sollicitons aussi pour une enquête sur l'installation d'un petit commerce de proximité, nous allons vous interroger au début de l'année

2011 sur la gestion de l'eau potable et ensuite sur l'urbanisation de notre commune à travers le PLU.

Il est important aussi de savoir se retrouver autour de moments plus conviviaux. Le comité des fêtes se relance et nous accompagnons cette initiative. Nous vous souhaitons à tous de passer de bonnes fêtes de fin d'année et espérons vous retrouver nombreux le 16 janvier 2011 pour partager les vœux 2011.

Le maire, Pascal Pavan

Un nouveau service pour les familles : le Relais Assistance Maternelle (RAM)

Après avoir transféré une partie de la compétence concernant la petite enfance (enfants de moins de 6 ans), un nouveau service vient de s'ouvrir. L'année 2009, nous avons travaillé sur le soutien de l'accueil collectif à travers les crèches parentales de Souillac et Gourdon. Cette année 2010, nous avons œuvré à l'ouverture d'un RAM, pour les accueils individuels d'enfants. L'objectif est d'offrir le choix du mode de garde aux parents.

Présentation du RAM à travers 2 questions

:

Un service pour qui ?

- Pour les assistants maternels agréés
- Pour les familles ayant des enfants de moins de 6 ans
- Pour les enfants de moins de 6 ans
- Pour les partenaires Petite Enfance
- Pour toute personne concernée par la Petite Enfance.

Un service pour quoi ?

- Soutenir les assistants maternels dans la pratique de leur profession
- Aider les familles en recherche de mode de garde,
- Conseiller et aider dans les démarches administratives liées à l'embauche d'un assistant maternel
- Être un lieu de ressources (documentation, informations)
- Animer des temps collectifs pour enfants accompagnés, dans un cadre aménagé, avec du matériel adapté et autour d'activités d'éveil et de socialisation.

- Proposer des rencontres, des débats, des interventions aux professionnels et /ou parents autour de thème sur la Petite Enfance.

Actions du RAM

Permanence administrative :

lundi et mercredi de 13h30 à 15h30, au Vigan et prochainement à Payrac.

Catherine Capelle, animatrice du RAM : 05 65 37 06 85, 06 84 82 58 33

Adresse e-mail : ccapelle.enfanceccqb@gmail.com

Temps collectifs d'animation (à partir de janvier 2011):

Les lundis (semaines impaires) au Vigan, salle communautaire, de 9h30 à 11h30

Les mercredis (semaines paires) à Lamothe Fénelon, à la bibliothèque et la salle des fêtes, de 9h30 à 11h30

Réunions, rencontres débats seront affichés sur <http://www.cc-haute-bouriane.fr/>

Prix de l'eau pour 2011

Le conseil municipal a décidé pour l'année 2011 de ne pas modifier le prix de l'eau. La seule modification concerne la part du délégataire SAUR.

Nous avons préféré laisser la commission municipale aller jusqu'au bout de sa réflexion. Les propositions seront présentées au cours d'une réunion publique dans le courant des mois de février mars. La décision du conseil municipal sera prise en suivant et pourrait être appliquée dès le second semestre 2011.

École

Un emplacement spécial pour les cars scolaires avec passage piétons et panneaux a été mis en place pour la sécurité des enfants. Merci de respecter cette zone.

L'école autrefois

Mado GROUSSAT, enseignante à l'école d'Anglars-Nozac de 1971 à 1977, est venue expliquer aux enfants l'école à cette époque.

Les plus anciens élèves : René TARDIEU et André VIELMON, qui étaient élèves en 1930, ont raconté la vie des écoliers de la commune il y a 80 ans ! Il manquait Odette MAGNONI (à l'époque Odette AUSSEL qui n'a pu venir mais qui s'est fait représenter par Mado à qui elle avait raconté ses souvenirs. Les élèves ont fait un journal sur ces rencontres. Il sera prochainement disponible sur le site de la commune.



Nous espérons pouvoir organiser une grande fête de tous les anciens élèves d'Anglars-Nozac en fin d'année scolaire pour un moment d'échange et d'anecdotes sur l'école à travers ces 80 dernières années.

Listes électorales

Nous vous rappelons que vous avez jusqu'au 31 décembre pour vous inscrire sur les listes électorales, si ce n'est déjà fait. Si vous ne pouvez vous rendre à la mairie aux jours et heures d'ouverture, vous pouvez téléphoner au maire ou à un adjoint pour qu'il vous fournisse le document à remplir.

Remplacement de Béatrice LAVAL

Jusqu'à présent, Séverine MATERRE assurait le remplacement de Béatrice LAVAL (arrêt maladie, formation), mais, actuellement, elle assure un remplacement, à Milhac, pour l'année scolaire.

Nous faisons donc appel à candidature pour ce poste de remplacement qui consiste en :

7h30-9h : garderie, accueil des enfants, car scolaire

10h-15h : préparation repas, repas, ménage

16h30-18h : mise au car des enfants, ménage classe, garderie

Ordures ménagères

Les contrôles du tri sélectif sont très variables. Les derniers contrôles sont mauvais : nous vous demandons de maintenir votre vigilance (voir feuille jointe).

Divagation des chiens

Devant le nombre croissant de chiens sur la commune et suite à de nombreuses plaintes reçues en mairie et quelques accidents, nous vous rappelons que la divagation des chiens est interdite : les propriétaires doivent les garder sur leur propriété ou sous leur contrôle.

Toute personne devrait pouvoir circuler à pied, à vélo, en mobylette sur les routes et chemins de la commune sans craindre d'être agressée par un ou des chiens. Les éleveurs ne devraient pas craindre de retrouver, sur leur propriété, des bêtes blessées ou tuées par des chiens.

Pour les chiens qui présentent un danger pour les promeneurs ou les animaux, la commune vient de prendre la décision d'adhérer à la fourrière départementale pour rendre applicable l'arrêté interdisant la divagation des chiens. Cette décision ne sera appliquée que si un propriétaire averti ne règle pas la situation. Nous étudions la mise en place d'une solution locale moins onéreuse que la fourrière.

Pays Bourian : Programme d'Intérêt Général (PIG) de rénovation de l'habitat.

Le PIG du Pays Bourian permet d'obtenir des aides à la rénovation de l'habitat selon les conditions énoncées ci-dessous.

Contact :

Syndicat Mixte du Pays Bourian

98, Avenue Gambetta

46300 Gourdon

Tél : 05 65 41 70 30 www.paysbourian.fr

Les propriétaires occupants

Condition des aides aux travaux d'habitat insalubre ou dégradé :

- Arrêté d'insalubrité ou de péril
- Situation d'insalubrité constatée sur la base de la grille d'évaluation d'insalubrité

Condition des aides aux travaux d'adaptation et accessibilité du logement :

- Situation avérée de perte d'autonomie (ou de handicap) avec justificatif (PCH, AAH, incapacité permanente, grille GIR)
- Adéquation des travaux avec la perte d'autonomie : diagnostic autonomie, rapport d'ergothérapeute

Condition de l'aide de solidarité écologique (ASE) :

- Signature sur le territoire d'un contrat d'engagement contre la précarité énergétique et en complément d'une subvention ANAH
- Amélioration de la performance énergétique du logement d'au moins 25% : évaluation énergétique avant et après travaux
- Ressources du bénéficiaire inférieures aux plafonds de base (ressources modestes)
- Prime forfaitaire de 1100€ minimum, majoration de 500€ maximum si participation de la collectivité

Les propriétaires bailleurs

Condition des aides aux travaux d'habitat insalubre ou dégradé :

- Arrêté d'insalubrité ou de péril
- Situation d'insalubrité constatée sur la base de la grille d'évaluation d'insalubrité

Condition des aides aux travaux d'adaptation et accessibilité du logement :

- Situation avérée de perte d'autonomie (ou de handicap) avec justificatif (PCH, AAH, incapacité permanente, grille GIR)
- Adéquation des travaux avec la perte d'autonomie : diagnostic autonomie, rapport d'ergothérapeute

Projet Vival :

Vous trouverez avec ce journal une enquête à retourner le plus rapidement possible. Vous avez aussi la possibilité de répondre en vous rendant sur le site de la commune (<http://anglars-nozac.com/sondage>).

Comité des Fêtes :

Le Comité des Fêtes a renouvelé son bureau à l'automne.

Le président Tony GONCALVÈS est épaulé par Frédéric DELMAS au secrétariat tandis qu'Angélique SAGAZ est trésorière. Toutes les propositions sont les bienvenues ainsi que les bonnes volontés pour aider le bureau à mettre en place différentes animations.

Le 5 décembre, un repas « os de canard » a réuni une soixantaine de personnes à la salle des fêtes dans une excellente ambiance.

APE :

Le loto a connu une bonne réussite malgré un bilan financier légèrement inférieur à celui de l'an dernier. À ce jour, le solde du compte est de 2708€.

Le marché de Noël ne sera pas reconduit cette année en raison de délais trop courts (à revoir l'année prochaine). En revanche, le carnaval sera maintenu. En collaboration avec les parents et les instituteurs, l'APE projette d'organiser une grande kermesse début juin 2011.

À votre service :

Un salon de coiffure itinérant est à votre disposition 2 jeudis par mois (prochain passage le 23 décembre).

Un boucher ambulant effectue sa tournée tous les vendredis matin (9h place d'Auniac).

Mr Yannick MATHE, professeur diplômé de la Drum School Lajudie, enseignant depuis 12 ans, donne des cours de batterie tous niveaux, de débutant à cursus-pro. Tél : 06 07 52 23 37

Service à la personne et aide à domicile assurés par Mme DIDELOT qui propose son aide pour les tâches ménagères, entretien du linge, accompagnement chez le médecin, courses, petits travaux de jardinage, etc.
Contact : 06 77 61 58 78 ou sylviedidelo@orange.fr

Site de la commune :

De nombreuses informations sont disponibles sur le site de la commune (<http://anglars-nozac.com>).

Vous pouvez recevoir automatiquement par mail les nouveautés.

Pour ce faire, inscrivez-vous en cliquant le lien « Inscription » en haut de page et en indiquant votre nom, votre adresse mail et un mot de passe. Ceci fait, vous pouvez vous identifier en cliquant sur le lien « Connexion » en haut de page et en fournissant vos nom et mot de passe. Pour recevoir les nouveautés par mail, allez dans votre profil (lien en haut de page) et cliquez sur le bouton « Recevoir » à côté du nom de la (des) catégorie(s) qui vous intéresse(nt).

Des explications plus détaillées sont disponibles sur le site (« Aide » dans le menu de gauche).

État civil :

Naissances :

Lana GÉRARDIN, le 4 septembre

Éva Érine CALMON, le 5 septembre

Jules Didier Charles SAVINEL, le 8 septembre

Mariage :

Aurélie LECONTE et Gautier MASSIN, le 4 septembre



DIMINUONS NOTRE FACTURE !

Ne pas déposer les ordures ménagères dans les BACS VERTS pour ne pas polluer les déchets recyclables :

- 1 tonne de recyclables coûtera 75 € HT en 2010 à faire traiter. Le coût en 2009 était de 50.60 € HT !

Pour 3 trimestres, le traitement du tri a augmenté de 20 000 € à cause de l'aggravation du taux de refus (31.55 % sur 9 mois en 2010 contre 25.25 % sur 9 mois en 2009).

Ces mauvais résultats sont dus à la présence dans les bacs verts : de sacs d'ordures ménagères et d'objets destinés à la déchetterie.

Plus le tri est bien fait, plus le prix diminue, il est donc

STRICTEMENT INTERDIT DE DEPOSER DES SACS D'ORDURES MENAGERES DANS LES BACS VERTS DE TRI

INFO : Des contrôles réguliers vont être effectués dans les bacs de tri, les usagers, dont les sacs d'ordures ménagères seront identifiés, seront verbalisés.

La taxe (TEOM) diminue depuis 4 ans, ceci ne sera plus possible si la qualité du tri se dégrade.

RAPPEL : Le verre se recycle mais il doit être déposé dans les récup' verre prévus à cet effet. Il est strictement interdit de le déposer dans les bacs gris et verts.

Les encombrants doivent être déposés dans les déchetteries (accès gratuit pour les particuliers).

Syndicat mixte du Pays de Gourdon pour la collecte et le traitement des ordures ménagères

Zone artisanale de Cazals Montcléra - Moulin d'Iches - 46250 MONTCLERA

Tél. : 05 65 2 1 61 61 - Fax : 05 65 21 62 52 - Courriel : symictom@wanadoo.fr

Site : www.symictom.fr

